



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale, rue
Général Thys n° 27,
le JEUDI 29 AOÛT 2024
à 20H00***

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 27.06.2024
2. Finances / Compte communal 2023 - Approbation
3. Communication
4. Arrêtés de police – Prise de connaissance
5. Sanctions administratives communales (SAC) – Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial pour les 3 matières SAC (Loi SAC, Environnement et Voirie)
6. Enseignement / Création de cadres temporaires dans l'enseignement – Organisation des classes – Projet numériques
7. Enseignement / Projets d'établissement – Ecole communale de Warsage – Implantations de Warsage et Mortroux
8. Finances / Marché de travaux – Travaux permettant l'amélioration de la performance énergétique de l'école de Neufchâteau – Approbation des conditions et du mode de passation
9. Social / Octroi de chèques sports communaux - Règlement 2024
10. Environnement / Intradel – Action locale zéro déchet - Mandat 2025 à Intradel
11. Patrimoine communal / Permis d'urbanisation communal – Clos du Grand Sart à Mortroux – Vente d'un lot à bâtir – Décision finale
12. Egouttage / Raccordement du permis d'urbanisation au nom de la SA Immo Gehlen et de la SPRL Scheen Immo pour la création de 8 lots destinés à des habitations unifamiliales et d'un lot pour résidence(s) à appartements rue de Visé à Dalhem – Accord suite à la réunion de conciliation du 25.06.2024 – Ratification de la décision du Collège communal du 23.07.2024
13. Intercommunale - Resa Holding SC – Désignation des 5 délégués de la Commune aux assemblées générales

Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000
LIEGE



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

EXTRAIT DU CODE
DE LA DEMOCRATIE LOCALE
ET DE LA DECENTRALISATION

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale, rue
Général Thys n° 27,
le JEUDI 29 AOÛT 2024
à 20H00***

ORDRE DU JOUR

HUIS CLOS

14. Approbation du procès-verbal de la séance à huis clos du 27.06.2024
15. Personnel communal temporaire / Désignations et remplacements - Ratifications
16. Personnel communal – Réductions des prestations - Ratifications
17. Personnel communal – Demande de congés sans solde - Ratification
18. Enseignement / Personnel enseignant maternel et primaire – Désignations à titre temporaire - Ratifications
19. Enseignement / Personnel enseignant définitif – Disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite type IV à 1/4 temps
20. Enseignement / Personnel enseignant définitif – Mise en disponibilité pour cause de maladie

Dalhem, le 20 août 2024.

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

J. LEBEAU

A. POLMANS